

Jean-Louis Goutel est désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil du 27 mars 2021

Claude Didier regrette que le compte-rendu ne soit pas assez représentatif du débat qui a eu lieu sur la question de la prise de compétence Mobilité.

Abstention : 1

Présentation des activités du service Tourisme dans les domaines suivants : sentiers, promotion vélo, résultat enquête flux

Fanny Lacroix, avec cette présentation, souhaite mettre à l'honneur les actions du service Tourisme qui travaille en collaboration avec les conseillers communautaires, les acteurs socio-économiques, les associations d'animation touristique et avec la Commission Tourisme afin de fixer les orientations proposées en conseil communautaires.

Arrivée : Béatrice Vial

Présentation effectuée par Françoise Guinot et Olivier Zanardi

Le Trièves est un territoire préservé dont les atouts, nature et ressourcement, correspondent à la demande dans cette période de pandémie. Ce territoire rural correspond aux attentes des touristes qui ont, aujourd'hui, tendance à éviter les lieux sur-fréquentés.

Cette année, de nouveaux outils de communication ont vu le jour ou ont été remaniés comme, par exemple, la brochure de la Route des Savoir-faire qui compte 44 membres et qui remporte un grand succès.

En ce qui concerne les sentiers, le territoire compte 840 kms d'itinéraires balisés qu'il convient d'entretenir.

Les données 2020 de l'enquête « Flux vision » sont des données anonymes transmises par Orange. Le croisement de ces données avec celles de la plateforme de la Taxe de Séjour, a permis de constater qu'il n'y a pas de perte de fréquentation sur l'été ; certes, il y a eu moins de touristes étrangers mais plus de tourisme de proximité.

A la question portant sur la provenance des touristes, Françoise Guinot répond qu'il y a eu + 16% de visiteurs du Rhône par exemple.

Pour Pierre Suzzarini qui s'est longtemps questionné à propos des retombées sur les investissements de la convention Inspiration Vercors, il s'agit d'un constat positif. Il souligne l'intérêt de connaître les retombées des actions engagées par la CCT. Il demande s'il serait possible de solliciter le service Tourisme pour connaître l'impact généré par un événement organisé par une commune en terme d'affluence.

Françoise Guinot répond qu'il est en effet possible de comparer les chiffres du jour de l'événement avec ceux de la semaine précédant l'événement.

Fanny remercie le service Tourisme pour son travail de qualité dont l'analyse des données permet de construire le tourisme sur le territoire. Elle rappelle à chacun que l'étude portant sur l'accueil va démarrer prochainement. La première réunion de travail aura lieu le 29 juin prochain.

1- Travaux de sécurisation du sentier de la Passerelle de l'Ebron – demande de subventions

La Communauté de Communes du Trièves est maître d'ouvrage du réseau de sentiers PDIPR sur son territoire par délégation du Département de l'Isère.

En 2021, il est prévu de travailler sur le sentier en sortie de la passerelle himalayenne de l'Ebron côté Lavars. Cette portion de sentier très fréquentée est en mauvais état. L'érosion importante liée au ruissellement de l'eau et au passage des randonneurs pose des problèmes de sécurité.

Les travaux consistent en la reprise de l'assiette du sentier, la création de marches en mélèze pour guider l'écoulement de l'eau, la pose de filets de sécurité et la création d'une banquette de soutènement en rondins de mélèze haubanés.

Le montant total des travaux s'élève à 11 093€ HT soit 13 311,60€ TTC.

Plan de financement :

SIVOM du Lac de Monteynard-Avignonet (29%)	3 216,97 €
Département (42%)	4 659,06 €
Autofinancement CC du Trièves (29%)	3 216,97 €
TOTAL	11 093,00 €

Vote : Travaux de sécurisation du sentier de la Passerelle de l'Ebron – demande de subventions

☛ **Adopté à l'unanimité**

2- Conventonnement permettant à l'OTI du Trièves de devenir Réfèrent Qualité Accueil Vélo

La Communauté de Communes du Trièves travaille au développement de la filière vélo en Trièves, notamment dans le cadre de l'attractivité touristique du territoire.

Ce développement comporte trois aspects : les aménagements (circuits, balisage...), les services (accueil de la clientèle, stationnements...) et la promotion (carte des itinéraires, promotion numérique, presse...).

Afin d'améliorer la qualité d'accueil de la clientèle vélo, le Département de l'Isère a déployé la marque « Accueil Vélo » sur le territoire. « Accueil Vélo » est une marque nationale qui garantit un accueil et des services de qualité le long des itinéraires cyclables pour les cyclistes. Elle s'adresse aux hébergeurs, restaurants, prestataires, offices de tourisme, loueurs et sites touristiques et garantit aux cyclistes que l'établissement est situé à proximité d'un itinéraire vélo et qu'il dispose d'équipements adaptés aux cyclistes ainsi que des services dédiés aux voyageurs à vélo.

Une douzaine de prestataires sont déjà labellisés sur notre territoire, dont l'Office de Tourisme du Trièves (Bureaux de Mens et de Gresse en Vercors).

Le travail d'audit et de labellisation des structures était jusqu'à présent assumé par le Département qui souhaite désormais passer la main aux Offices de Tourisme.

La présente convention a pour objectif de permettre à l'Office de Tourisme du Trièves de devenir Réfèrent Qualité Accueil Vélo et de pouvoir ainsi gérer la marque sur son territoire de compétence en réalisant les audits et suivis de labellisation.

Vote : Conventonnement permettant à l'OTI du Trièves de devenir Réfèrent Qualité Accueil Vélo

☞ **Adopté à l'unanimité**

3- Enquête Flux Vision Tourisme – Renouvellement de la convention de partenariat entre Isère Tourisme et la CCT

Dans le cadre de l'amélioration de la collecte et de l'analyse des données statistiques du tourisme et du développement du niveau d'expertise de son Observatoire, Isère Tourisme a souhaité expérimenter une nouvelle technologie d'enquête quantitative, fondée sur l'exploitation de la téléphonie mobile.

Développée par Orange Business Service et nommée Flux Vision Tourisme, cette technologie permet d'obtenir une quantité et une précision de données jusque-là inégalée :

- Quantification de la fréquentation touristique d'un territoire, d'un site ou d'un événement
- Segmentation entre résidents, touristes et excursionnistes, Français ou étrangers
- Connaissance de l'origine des clientèles françaises et étrangères
- Connaissance de la mobilité des visiteurs (lieu de résidence, lieu de visite)

Une convention avait été conclue pour une durée de 2 ans, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020, il est proposé de la renouveler pour l'année 2021.

Dans le cadre de ce projet, Isère Tourisme met les compétences, le savoir-faire et les outils méthodologiques de son observatoire à la disposition du territoire partenaire.

Le territoire partenaire s'engage à verser 2 200 € par an au titre du financement des données.

Claude Didier rappelle le débat de 2019 sur cette convention et la question du traçage des mouvements de chacun. Bien qu'il apprécie le fait d'avoir des données, il s'interroge sur l'éthique de recensement de ces données obtenues. Il ne trouve pas la méthode correcte et aurait préféré recourir à d'autres moyens de collecte soit via la Taxe de séjour, soit en sollicitant les touristes avec des enquêtes papier.

Vote : Enquête Flux Vision Tourisme – Renouvellement de la convention de partenariat entre Isère Tourisme et la CCT

☞ **Pour : 38 Contre : 2**

4- Nouveaux tarifs d'articles à la vente dans les antennes OTI Trièves

Le service tourisme propose à la vente dans les antennes des offices de tourisme des cartes IGN dont les tarifs ont changé, ainsi que des nouvelles cartes postales. Il convient de modifier le prix de vente des articles ci-dessous :

Articles	Prix de vente
Carte IGN standard	14.00 €
Carte IGN à la carte	29.00 €
Carte postale JC. Plat 10.5x14.8 cm	1.50 €

Vote : Nouveaux tarifs d'article à la vente dans les antennes OTI Trièves

☞ **Adopté à l'unanimité**

5- Fonds de concours – Commune de Roissard

L'article L 5214-16 du CGCT prévoit : « Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds. »

Vu les délibérations du conseil municipal de Roissard en date du 11 janvier 2021 et du 19 février 2021 sollicitant un fonds de concours de la communauté de communes du Trièves d'un montant de 5 619,32 € pour la mise aux normes de la salle d'animation communale en vue de l'accueil de la halte-garderie itinérante ;

Considérant les travaux réalisés par la commune de Roissard ; à savoir :

- Tranche 1 : 13 395,62 € HT financés à hauteur de 9 358,98 € par le Département et la CAF de l'Isère
- Tranche 2 : 17 005,00 € HT financés à hauteur de 9 802,00 € par le Département et la CAF de l'Isère

Soit un autofinancement total pour la commune de Roissard de 11 239,64 €.

Il est proposé au conseil communautaire d'attribuer un fonds de concours à la commune de Roissard d'un montant de 5 619,32 €.

Vote : Fonds de concours – commune de Roissard

☞ **Adopté à l'unanimité**

6- Maison pluridisciplinaire de santé – approbation du plan de financement

Les médecins exerçant sur le secteur de Mens ont élaboré un projet de santé en vue de la création d'une maison de santé sur cette commune.

Dans ce cadre, l'association des professionnels de santé a sollicité la communauté de communes pour assurer le portage immobilier de ce projet.

Le conseil communautaire, par délibération en date du 14 septembre 2020, a décidé de répondre favorablement à cette demande et a approuvé l'acquisition du bâtiment jusqu'alors occupé par les ateliers Richard en vue d'y installer une maison de santé pluri professionnelle sur la commune de Mens.

A l'issue de l'étude de programmation à laquelle ont été étroitement associés les professionnels de santé, le coût global de réalisation du projet est estimé à 1 269 939 € HT et comprend les travaux suivants :

- Aménagements intérieurs et reprise totale des installations électriques
- Remplacement de la couverture
- Réalisation d'une isolation extérieure
- Remplacement des menuiseries extérieures
- Pose d'un ascenseur

Le futur bâtiment pourra accueillir une équipe constituée de 12 praticiens et un poste de secrétariat.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Désignation	Montant HT	Organismes		Montant
Achat + honoraires divers	196 000	Etat/DSIL (25%)- Acquisition	25%	49 000
		Autofinancement CCT		147 000
TOTAL Acquisition	196 000	TOTAL Acquisition		196 000
Travaux - coût programme	925 050	Etat/DETR(27%)- Travaux	27%	289 963
MOE/CSPPS/OPC/CT	148 889	Etat/DSIL (25%)- Travaux	25%	268 485
		Region	19%	200 000
		CD38	9%	100 000
		Autofinancement CCT	20%	215 491
TOTAL Dépenses	1 073 939	TOTAL Recettes		1 073 939
TOTAL OPERATION	1 269 939	TOTAL OPERATION		1 269 939
		Autofinancement total CCT	29%	362 491

Vote : Maison pluridisciplinaire de santé – approbation du plan de financement

☞ **Adopté à l'unanimité**

7- Avenant de transfert du marché de transport scolaire

La S.A.R.L autocars et voyages Villes Jean-Louis est cotraitante au sein du groupement solidaire du marché de transport scolaires n°15/2017. Par courrier du 19 avril 2021, le gérant de l'entreprise Monsieur Marc MARTRETTE a demandé le transfert du mandat et de l'exécution du marché à la société sœur la SAS Jean Perraud et Fils, membre de la société de Holding Perraud. Conformément à l'article L2194-1 du code de la commande publique, un marché peut être modifié sans nouvelle procédure dès lors que la modification n'est pas substantielle. Par conséquent, il est proposé au conseil d'autoriser le Président à signer un avenant de transfert du marché pour la fin d'exécution du marché.

Vote : Avenant de transfert du marché de transport scolaire

☞ **Adopté à l'unanimité**

8- Etude de développement du coworking, du télétravail et des tiers lieux d'activités dans le Trièves – demande de participation

1 500 navetteurs du Trièves se rendent chaque jour sur le territoire de la Métropole pour le travail. Afin de réduire les émissions de CO² et les déplacements, ces thématiques du télétravail et du coworking sont importantes pour les deux territoires d'autant que tous les deux sont labélisés Territoire à Energie Positive (TEPOS). Le développement du télétravail et du coworking fait partie intégrante du plan d'actions TEPOS du Trièves.

L'action vise à développer le coworking, le télétravail et les tiers lieux d'activités dans le Trièves à travers un accompagnement d'un bureau d'études spécialisé. Cet accompagnement comprendra 5 volets :

- État des lieux des fonctionnements actuels et identification des besoins => identification des publics et entreprises concernées par ces thématiques, ce qui permettra de vérifier les hypothèses émises
- Repérage des projets de tiers lieux d'activités sur l'ensemble du territoire Trièves
- Accompagner l'émergence de tiers lieux d'activité sur les 4 communes déjà identifiées (Gresse en Vercors, Saint Martin de Clelles, Mens et Chatel en Trièves) => zoom spécifique sur leur projet de création d'un tiers lieu d'activités et accompagnement à l'émergence (benchmarking, conseils méthodologiques, regard sur l'opportunité, articulation avec l'accueil de nouveaux arrivants, etc.)
- Réflexion stratégique territoriale sur le développement des tiers lieux sur l'ensemble du territoire Trièves => répartition territoriale, complémentarité en terme de thématique, priorités, etc.
- Propositions d'actions pour le développement de ces thématiques en lien avec les entreprises, les utilisateurs, les navetteurs, la Fourmilière et les différents projets identifiés sur le territoire

Cet accompagnement servira de base à des actions opérationnelles ciblées prévues par la suite comme par exemple :

- Un travail de référencement et d'identification de la Fourmilière et des autres possibilités de coworking dans le Trièves,
- L'expérimentation d'un dispositif incitatif permettant aux habitants du Trièves d'essayer gratuitement le télétravail dans un espace de coworking du Trièves,
- Des actions d'information et de sensibilisation des habitants du Trièves sur le télétravail et le coworking en s'appuyant sur des outils de communication dédiés.

Le conseil communautaire a déjà délibéré favorablement le 14 octobre 2019 sur cet accompagnement afin de bénéficier d'une aide de l'Etat dans le cadre du CPER 2015 - 2020 (Contrat de Plan Etat Région).

La CCT peut également bénéficier de participations de la part de l'Agence EDF « Une Rivière Un Territoire » et des 4 communes déjà identifiées (Gresse en Vercors, Saint Martin de Clelles, Mens et Chatel en Trièves).

Il est donc proposé d'approuver le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessous et d'autoriser le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette action.

DEPENSES		RECETTES		
Objet	Montant	Financier	Montant	Taux
Accompagnement	30 000	Etat CPER	18 750 €	62,5%
		Agence EDF « Une Rivière Un Territoire »	1 000 €	3,3%
		Communes *	5 125 €	17,1%
		<i>Autofinancement CCT</i>	<i>5 125 €</i>	<i>17,1%</i>
TOTAL	30 000	TOTAL RECETTES	30 000 €	100%

* Soit 1 281,25 € par commune (divisé par 4 : Gresse en Vercors, Saint Martin de Clelles, Mens et Chatel en Trièves).

Vote : Etude de développement du coworking, du télétravail et des tiers lieux d'activités dans le Trièves – demande de participation

☞ **Adopté à l'unanimité**

9- Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée – modification de la liste des subventions aux associations partenaires

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 27 mars 2021 approuvant le Budget primitif 2021 et la liste des subventions aux associations ;

Vu la subvention de 15 000 € attribuée à l'association La réserve dans le cadre du projet Zéro Chômeur Longue Durée ;

Considérant le partenariat avec l'association PEP'S Trièves pour l'élaboration de la candidature du Trièves à Territoire zéro chômeur longue durée,

Il est proposé au conseil communautaire de modifier la liste des subventions aux associations de la façon suivante :

- Association la Réserve : 10 000 €
- Association PEP'S Trièves : 5 000 €

Vote : Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée – modification de la liste des subventions aux associations partenaires

☞ **Adopté à l'unanimité**

10- Avance remboursable subvention LEADER à l'association « Culture ailleurs »

Depuis 2017, l'association « Culture Ailleurs » a mis en œuvre un projet de charbon végétal à usage agricole afin de développer de nouvelles perspectives de production et d'exploitation du charbon.

Dans le cadre de cette opération, l'association a bénéficié de l'attribution d'une subvention au titre du programme LEADER des Alpes Sud Isère : notification du GAL Alpes Sud Isère en date du 26 juin 2019, suivie de la décision juridique attributive de subvention du 4 novembre 2019. L'association a ainsi reçu le 12 juin 2020 un premier acompte sur cette subvention.

L'opération a été achevée le 10 octobre 2020 et la demande de paiement du solde de la subvention a été reçue par la cellule d'animation Leader du GAL Alpes Sud Isère qui gère le dispositif le 19 octobre 2020 accompagnée de l'ensemble des pièces justificatives.

Depuis la fin de l'année 2020, l'équipe d'animation et de gestion de la cellule LEADER, portée administrativement par la Communauté de communes du Trièves, a connu de fortes évolutions (départs puis absence de gestionnaire) qui ont engendré des retards importants dans l'instruction administrative de plusieurs dossiers, dont celui de la demande de paiement de l'association « Culture Ailleurs ». Une nouvelle équipe LEADER sera en poste en mai et l'instruction administrative de ces dossiers sera réalisée en priorité, mais il faudra compter plusieurs mois avant que les versements soient effectués auprès des bénéficiaires.

Toutefois, ce retard important dans le versement du solde de la subvention LEADER engendre désormais des grandes difficultés de trésorerie qui mettent en péril l'association « Culture Ailleurs ».

Dans ce contexte, compte tenu de ces difficultés et suite à échange récent avec sa banque, l'association « Culture Ailleurs » a demandé à la Communauté de communes du Trièves qu'elle puisse lui accorder « une avance de trésorerie » d'un montant de 19 198,44 €, montant qui correspond au solde de la subvention Leader qui est attendu.

Cette avance de trésorerie, non productive d'intérêts, devant être remboursée à la Communauté de communes par l'association dès le versement des fonds par la Région à l'association, et au plus tard dans le mois suivant le versement.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le versement d'une avance remboursable de la subvention Leader à l'association « Culture ailleurs » selon des modalités définies par convention entre les 2 parties.

Sortie de Sabine Campredon pour le vote de cette délibération

Vote : Avance remboursable subvention LEADER à l'association « Culture ailleurs »

☞ **Adopté à l'unanimité**

11- Budget principal 2021 – DM n°1

Afin de permettre le versement de l'avance remboursable ci-dessus, il est proposé au conseil de modifier le budget principal 2021 de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
274-Prêt	+ 20 000 €	
274- Prêt		+ 20 000 €
TOTAL INVESTISSEMENT	+ 20 000 €	+ 20 000 €

Vote : Budget principal – DM n°1

☞ **Adopté à l'unanimité**

12- Stratégie forestière Sud Isère – nouvelle convention de partenariat

Depuis 2018, face aux enjeux de la forêt sur les territoires de montagne, les Communautés de Communes de la Matheysine, de l'Oisans et du Trièves ont défini une ligne politique à l'échelle des trois territoires au service des forêts et de la filière bois, nommée stratégie forestière du Massif Sud Isère. Cette stratégie, dont les objectifs sont de faire prendre conscience de l'importance de la forêt sur nos territoires de montagne, de développer un partenariat fort avec les acteurs forestiers pour réfléchir et travailler ensemble à l'avenir de la forêt, de pouvoir activer des fonds financiers à l'échelle du massif et de réaliser des actions visibles et concrètes, se déroule autour des 4 axes suivants :

- Développer une culture commune de la forêt ;
- Mobiliser davantage de bois et regrouper les propriétaires ;
- Favoriser l'utilisation du bois sous toutes ses formes ;
- Anticiper les effets du changement climatique et s'assurer de la pérennité de la ressource.

La nouvelle convention précise les conditions dans lesquelles les Communautés de Communes de la Matheysine, de l'Oisans et du Trièves coopèrent pour l'animation et la mise en œuvre de la stratégie forestière Sud Isère à compter de début 2021.

Jean-Marc Bellot s'interroge sur l'absence de l'ONF dans ce partenariat. L'ONF y participe-t-il d'une façon ou d'une autre ? Il indique avoir reçu Mr Bouvier, directeur d'agence, qui lui aurait indiqué n'avoir reçu aucune réponse structurée de la CCT.

Philippe Vial répond que l'ONF participe régulièrement aux réunions mais compte-tenu de la perte d'un poste, il lui est difficile de faire plus.

Le président n'a eu aucune demande particulière de Mr Bouvier hormis celle d'être reçu. Jérôme Fauconnier ajoute que cette charte forestière commune permet aux 3 collectivités de mutualiser les moyens et de solliciter les acteurs.

Vote : Stratégie forestière Sud Isère – nouvelle convention de partenariat

☞ **Adopté à l'unanimité**

13- Stratégie forestière Sud Isère – demande de subvention exceptionnelle au Département de l'Isère

Le changement climatique et l'équilibre forêt gibier sont deux enjeux importants au sein du massif forestier sud Isère qui interrogent sur la pérennité de la ressource forestière sur le long terme.

Afin de mener des actions de sensibilisation, d'étude ou d'expérimentation sur le sujet à l'échelle du massif forestier Sud Isère, la Communauté de Communes propose de réaliser une demande de financement exceptionnelle auprès du département de l'Isère.

Ces actions auront pour but premier d'acculturer les élus du sud Isère aux enjeux d'actualités mais aussi de les outiller pour leur permettre de prendre leurs décisions en connaissance de cause. Un travail partenarial entre acteurs forestiers et du monde cynégétique sera également engagé pour pouvoir réinstaurer un climat de dialogue au sein des différents interlocuteurs et mener ensemble des actions d'expérimentation autour de la question de l'équilibre sylvo-cynégétique.

L'autofinancement de ces actions sera réparti en trois parts égales entre les trois Communautés de Communes Matheysine, Oisans, Trièves.

Plan de financement :

Dépenses		Recettes	
Actions autour des enjeux du changement climatique et de l'équilibre Forêt gibier	7 200 €	Département (80 %)	6 000 €
		Autofinancement (20 %)	1 200 €
TOTAL DEPENSES	7 200 €	TOTAL RECETTES	7 200 €

A la question de savoir quelles sortes d'actions vont être menées, Philippe Vial indique la réunion de la commission le 6 mai prochain en présence de l'ONF afin de discuter des problèmes cynégétiques et notamment les dégâts occasionnés par le gibier et d'aborder également le thème de l'ensemencement de nouvelles espèces.

Le Président rappelle que l'action précédente consistait à la mise en place de zones tests portant par exemple, sur la résistance de certaines espèces face au réchauffement climatique, afin de pouvoir généraliser ce qui fonctionne.

Vote : Stratégie forestière Sud Isère – demande de subvention exceptionnelle au Département de l'Isère

☞ **Adopté à l'unanimité**

14- Action parentalité « Ces enfants qui débordent et font déborder les adultes ! » - Demande de subventions

Dans le cadre de ses missions d'Espace de Vie Sociale, *Mixages* propose des actions pour soutenir la Parentalité sur les secteurs de Clelles et Mens, en partenariat avec les professionnels du territoire.

Dans ce cadre, est prévue la mise en place de l'action parentalité « **Ces enfants qui débordent et font déborder les adultes !** » dont les objectifs sont d'une part d'accompagner les enfants qui ont des difficultés à intégrer les espaces collectifs et d'autre part d'accompagner les parents dans leurs responsabilités éducatives.

Il est proposé au conseil d'autoriser le Président à solliciter une subvention du Département, via la Conférence Territoriale de Solidarité, et auprès de la CAF de l'Isère pour ce projet et selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Services extérieurs	4 080 €	CAF (REAPP)	2 464 €
		CTS Département	1 000 €
		CCT	616 €
TOTAL	4 080 €	TOTAL	4 080€

Vote : Action Parentalité « Ces enfants qui débordent et font déborder les adultes ! » - demande de subventions

☞ **Adopté à l'unanimité**

15- Projet scientifique et culturel du Musée du Trièves 2019-2021 : validation du scénario retenu

A l'occasion des 20 ans du musée, a débuté une réflexion sur le rôle et les enjeux du musée du Trièves et du patrimoine, avec l'accompagnement d'un muséographe spécialiste des projets culturels de territoire. 3 scénarii avaient été évoqués et présentés lors du conseil communautaire du 1^{er} mars 2020 :

1/ « Ambitieux » (incluant des investissements lourds)

2/ « Basé sur l'humain » privilégiant la coordination et l'animation des acteurs du patrimoine et de la culture

3/ « Minimaliste » conforter l'existant.

La commission « culture » réunie le 15 avril dernier a retenu le scénario 2 pour l'écriture du projet scientifique et culturel du Musée du Trièves, initié en 2019 avec le soutien du Département de l'Isère pour définir les orientations en matière de développement du Musée du Trièves et en faire la tête de point de l'animation et de la valorisation du patrimoine pour tout le territoire pour les années à venir. Il est proposé au conseil communautaire de valider ce choix, sous réserve de l'obtention des financements nécessaires.

Vote : Projet scientifique et culturel du Musée du Trièves 2019-2021 : validation du scénario retenu

☞ **Adopté à l'unanimité**

16- Achat véhicule service lecture publique – demande de subvention auprès de l'Etat

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet culturel scientifique, éducatif et social des bibliothèques adopté en mars 2020, il est demandé d'autoriser le Président à signer une demande de subvention auprès de l'Etat qui viendrait compléter le financement déjà obtenu en octobre 2020 de la part du Département de l'Isère pour l'achat d'un véhicule à destination exclusive du réseau de lecture publique et selon le plan de financement suivant :

Département de l'Isère	33%	5 000 €
ETAT	40%	6 133 €
Autofinancement CCT	27%	4 200 €
TOTAL	100%	15 333 € HT

Vote : Achat véhicule service lecture publique – demande de subvention auprès de l'Etat

☞ **Adopté à l'unanimité**

17- Demande de subvention auprès du Centre National du Livre

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à solliciter une subvention exceptionnelle auprès du CNL dans le cadre du plan de relance gouvernemental en soutien aux réseaux de bibliothèques pour leurs achats de documents imprimés auprès des libraires indépendants selon le plan de financement suivant :

CNL	5 000 €
Autofinancement CCT	28 550 €
TOTAL	33 550 €

Vote : Demande de subvention auprès du Centre National du Livre

☞ **Adopté à l'unanimité**

18- Convention avec le restaurateur prestataire de la cantine scolaire à St Maurice en Trièves

Il est proposé au conseil communautaire de signer une convention avec Monsieur CARMELLO Sébastien, nouveau gérant du restaurant le Comptoir des Géants à Saint Maurice en Trièves pour l'organisation de la cantine scolaire de l'école de Saint Maurice en Trièves à compter du lundi 10 mai 2021. Le prix du repas de la cantine scolaire est de 6.68 €, payé par la Communauté de Communes du Trièves au restaurateur. Il est également proposé d'effectuer pour les années scolaires suivantes une réévaluation automatique annuelle au 1^{er} septembre du prix du repas payé aux restaurateurs basée sur l'indice INSEE des prix à la consommation « repas dans un restaurant scolaire ou universitaire ».

Vote : convention avec le restaurateur prestataire de la cantine scolaire à St Maurice en Trièves

☞ **Adopté à l'unanimité**

– Questions diverses

☐ Informations diverses :

Information liée PLUi : un point a été fait qui a permis de constater que la minorité de blocage est atteinte ; en effet, 13 communes ont voté défavorablement. Béatrice Vial indique qu'il n'y aura donc pas de transfert pendant ce mandat mais le travail se poursuit car il s'agit d'un projet important.

Sabine Campredon rappelle, que lors de la dernière commission Aménagement, l'idée d'une réunion spécifique autour du PLUi avait été évoquée avec l'intervention du CAUE pour mieux en cerner les enjeux pour le territoire. Elle trouve intéressant de maintenir cette réunion pour poursuivre la réflexion.

Beatrice Vial répond que cette réunion est maintenue et qu'elle aura lieu certainement en juin prochain.

Vaccination : Jérôme Fauconnier remercie la commune de Clelles pour l'accueil du centre de vaccination. Les services préfectoraux proposent de vacciner à nouveau 400 personnes en juin, sans conditions d'âge ou de pathologies.

Les communes ont dû recevoir une demande émanant du Préfet afin de proposer la vaccination aux assesseurs des bureaux de vote.

Calendrier déconfinement : Pierre Suzzarini informe que les lieux culturels vont pouvoir ouvrir prochainement ; certainement à la mi-mai pour les musées. L'équipe de « l'écran vagabond » réfléchit pour une diffusion de films à priori début juin prochain.

Mobilité : Christian Roux informe que les élus recevront prochainement un courrier du groupe de travail « Mobilité » apportant des éclairages sur la complexité de la loi et les enjeux pour le territoire alors que les communes doivent en débattre au sein de leurs conseils municipaux. Il propose aussi de se déplacer si besoin pour expliquer et répondre clairement à toutes les questions.

Environnement : Que peut-on faire des roseaux des stations d'épuration, impossible à broyer par le service broyage de la CCT ?

Jérôme Fauconnier cite l'exemple de la commune d'Avignonnet où le broyage est effectué par un prestataire spécial. Il est possible de les brûler mais il faut auparavant obtenir l'autorisation de la Préfecture.

Vente du patrimoine de la CCT : Sabine Campredon souhaite revenir sur la vente de la maison de la gare de Clelles (projet de vente adopté à l'unanimité lors d'un précédent conseil communautaire) ; elle a été destinataire d'un courriel à propos de cette vente et elle s'interroge aujourd'hui. En effet, les délégués communautaires sont peut-être passés à côté de quelque chose. Cette vente était utile car elle permet d'investir pour la Maison de Pays mais peut-être aurait-il fallu avoir un plus grand débat autour de cette question.

Pour le Président, le problème de cette maison n'est pas seulement ce qu'elle rapporte suite à la vente mais ce qu'elle aurait coûté en raison des mises aux normes si on ne l'avait pas vendue. Il s'avère impossible de faire quelque chose de chaque bien de ce type. Il y aura le même débat prochainement avec le bâtiment de la trésorerie de Mens. C'est compliqué pour la Communauté de communes du Trièves de tout gérer et de tout assumer en termes de travaux d'entretien. Si une association avait dit il y a 2 ans qu'elle avait une idée pour utiliser cette maison, il aurait peut-être été possible d'envisager une autre solution car la collectivité ne peut pas tout.

D'autres délégués communautaires rejoignent Sabine Campredon pour ne pas sous-estimer l'attachement des habitants du Trièves aux bâtiments. Il est dommage de ne pas avoir laissé le temps aux habitants de se positionner avant de décider de la vente. Il faudra y penser et prendre cela en compte les prochaines fois.

Jérôme Fauconnier rappelle toutefois que cette maison était vide depuis 8 ans sans que personne ne se manifeste. La maison a été vendue ce jour à une famille qui vient s'installer dans le Trièves.

Robert Cuchet cite l'exemple de la gare de Veynes longtemps désaffectée et qui a été reprise par un collectif qui en a fait un lieu de vie.

Pour le Président, la comparaison avec la gare de Veynes semble un peu démesurée ; Veynes et Clelles n'ayant pas la même taille, et leurs gares n'ayant ni le même trafic, ni la même centralité. Il souligne la proximité de la Maison de pays avec la gare où les gens pourront trouver des informations.

Pour Fanny Lacroix, faire renaître à la vie des bâtiments désaffectés doit se faire à l'échelon communal, qui est l'échelon le plus à même d'y parvenir. Elle cite l'exemple de Châtel en Trièves qui a pu faire revivre des bâtiments désaffectés grâce à des actions citoyennes qui, certes, nécessitent une grande confiance entre l' élu local et la population. Elle souligne avoir moins d'appétence pour les sujets portés par des collectifs par rapport à des projets portés par l'ensemble d'un village.

Recrutement : Le Président présente Franck Maurice Laforge, chargé de communication à la Communauté de communes du Trièves.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05.